



## Etat des lieux de sortie tardif

Par **yachoman**, le **16/01/2015** à **11:25**

Bonjour.

J'étais locataire d'un logement que j'ai quitté le 5 janvier 2015. Nous sommes le 16 janvier et je n'ai toujours pas d'état des lieux de sortie !

J'ai bien averti mon bailleur de mon intention de partir par lettre recommandée avec accusé de réception le 5 octobre 2014.

Pendant les 3 mois de préavis, je n'ai reçu qu'un seul courrier de leur part, le 15 décembre 2014 pour me demander quand je souhaitais faire un état des lieux. J'y ai aussitôt répondu en proposant une date vers fin décembre. Je n'ai eu aucune réponse de leur part.

Depuis j'ai vidé l'appartement, tout nettoyé et changé de département et j'ai toujours les clefs de cet ancien appartement.

Que faire ?

Le bailleur peut il me réclamer de revenir en Ile de France faire cet état des lieux (même après le préavis) ?

Merci de votre aide et bonne journée.